



## **DECLARATION LIMINAIRE**

### **CAPN n°3 du 26 avril 2017**

Avant d'examiner le mouvement C2 / C3, la CFE-CGC et l'union UNSA-CFTC souhaitent vous donner un éclairage sur la situation des cadres A et A+ de la DGFIP.

Les verrous qui sont posés successivement pour l'accès aux postes comptables et aux métiers à forte technicité, montrent que le volet formation professionnelle n'est pas suffisamment efficace en raison d'un engagement insuffisant de la DGFIP dans ce domaine.

Les postes comptables sont souvent obtenus après des efforts de mobilité géographique et un fort investissement professionnel individuel.

Les suppressions d'emplois répétées et les restructurations et regroupements de postes comptables avec plus de 600 postes comptables fermés depuis 2009, ont remis en cause brutalement le devenir du métier et la possibilité d'accéder à un poste comptable.

Ajoutons un facteur supplémentaire lié à la baisse drastique des promotions dans la filière administrative, qui a engendré un report des vocations sur la sphère comptable, compliquant encore un peu plus les mouvements comptables.

Pour gérer ces difficultés, la Direction Générale (DG) a instauré des règles de mutation qu'elle a rendu instables et complexes pour gérer l'urgence.

Plus globalement, la déréglementation en GRH est largement utilisée pour faciliter et accélérer la mise en place des projets du réseau. Car l'un des objectifs prioritaires de la DGFIP est d'offrir de nouveaux leviers managériaux aux directeurs.

Pour bien mesurer l'ampleur du phénomène, voici l'inventaire des leviers managériaux accordés récemment aux directeurs dans la sphère comptable :

- augmentation du volume des postes sensibles qui abouti à un recrutement au choix ;
- avis circonstanciés lors de chaque mouvement comptable hors procédure d'évaluation annuelle sans possibilité de recours autre que juridictionnel ;
- création d'un mouvement local comptable à l'initiative des directeurs locaux qui permettra de permuter des comptables de même catégorie avec « leur accord » (*référence* : Groupe de Travail du 05/04/2017).

S'agissant de la généralisation des avis des directeurs pour accéder aux postes comptables et aux emplois administratifs d'IDIV, nous comprenons le souhait des directeurs locaux de peser davantage sur le choix des cadres à la tête des structures relevant de leur périmètre pour mettre les bonnes personnes sur les chaises adéquates. Pour autant, la généralisation des avis lors de chaque demande de mutation administrative et lors des mouvements comptables devrait donner lieu à un recours hiérarchique et à la saisine des CAP afin d'éviter l'arbitraire et se conformer aux principes du droit administratif.

S'agissant du Groupe de Travail (GT) du 05/04/2017 sur les règles de gestion des comptables et des IDIV administratifs intitulé calendrier des mouvements comptables, la CFE CGC et l'union UNSA-CFTC se sont opposées au passage de deux à un mouvement national comptable et ont émis un avis défavorable à la création du mouvement local comptable qui sont de nature à limiter les possibilités d'accès aux postes comptables et à créer des vacances d'emplois supplémentaires.

S'agissant des inspecteurs inscrits dans le vivier IDIV, il est noté qu'ils ne vont plus disposer que de 3 mouvements administratifs et de 3 mouvements comptables dès le prochain mouvement pour prendre leur grade. Pour la CFE CGC et l'union UNSA/CFTC, le nouveau calendrier des mouvements comptables et administratifs risque de compliquer davantage la situation de ces collègues qui souhaitent devenir IDIV. C'est pourquoi, nous maintenons notre proposition de conserver le bénéfice de cette sélection sans limite de durée.

Sur le plan statistique et technique, les analyses du mouvement C1 2017- 02 sont nécessairement valables pour le mouvement C2 / C3 :

- une situation de blocage pérenne au vu du ratio nombre de candidats/nombre de postes mouvementés ;
- très peu de postes offerts après application des priorités sur le mouvement à équivalence ;
- un nombre de promotions sur postes vacants après le mouvement à équivalence, hors promotions sur place et postes sensibles, qui est quasi-inexistant.

Nous réclamons, contrairement à l'option choisie par la Direction Générale, un rétablissement de l'accès aux postes comptables pour les cadres de la filière administrative sur un volume significatif.

Enfin, pour simplifier, clarifier et permettre de fluidifier les règles d'accès aux différents grades , nous avons une double solution à vous proposer : une fusion des grilles IDIV CN/IDIV HC et des grilles IP/AFIPA. Avec moins de grades, tout le monde se porterait mieux.

Nos adressons nos vifs remerciements à l'équipe des RH pour son accueil, pour sa disponibilité et pour la grande qualité de ses travaux.